

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Ludovic JOLIVET**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/09/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019 (accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention partenariale 2019-2021 pour l'organisation du Lieu d'Accueil Enfants
Parents (LEAP) 'La Cabane'**

Il s'agit de signer la convention partenariale entre la Caf, le conseil départemental du Finistère, le Sivom du pays Glazik et Quimper Bretagne Occidentale concernant l'organisation du LAEP La Cabane pour 3 ans.

Le lieu d'accueil enfants-parents « La cabane » est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge.

C'est également un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue.

Quimper Bretagne Occidentale est gestionnaire du lieu.

La convention précise les modalités de mise à disposition :

- par le conseil départemental du Finistère, d'une auxiliaire de puériculture ;
- par le Sivom, des locaux modulaires situés Place de Ruthin à Briec et de 2 animateurs.

La caisse d'allocations familiales soutient financièrement le LAEP par le versement d'une prestation de service.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Conseil départemental et le Sivom pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.